

Vol. 33 No 1 | Août - Septembre 2023




L'Ajout Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalité@saintpaulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

6 septembre 2023
4 octobre 2023
1 novembre 2023

Sommaire

Mise à jour	2
Retraite m. Lemay.....	3
Tournoi Minigolf.....	4
Rapport du maire.....	5
Pompiers(ères).....	7
Protégez-vous des tiques.....	7
Avis publique	8
Séances du conseil.....	9
Club Joie de Vivre.....	25
Calendrier des collectes.....	27

RESEAU DES EXPRESS
BONIFIÉ!

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinonge

Facebook, Twitter, YouTube icons

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 17h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 11 août 2023

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



Monsieur Ghislain Lemay prend sa retraite après 41 ans de service!

Monsieur Lemay a œuvré pendant plus de 40 ans comme directeur-général et greffier-trésorier pour la municipalité de Saint-Paulin. Il est entré en fonction, sous la gouverne de monsieur Réal-U.-Guimond qui l'a initié au monde municipal. Monsieur Guimond a même partagé avec lui son premier salaire, en 1982. Il était à l'essai. Voici un extrait du procès-verbal : **«Les Membres du Conseil sont unanimes à prendre le risque d'engager Monsieur Ghislain Lemay... »**.

Que dire, après 1,112^e assemblées sur une possibilité de 1,135 (106 pour le conseil du village, 96 pour le conseil de Hunterstown et 933, pour la municipalité actuelle) et sur les 23 qu'il a manquées, il n'y en a que 15, dont il n'a pas rédigé les minutes.

Le 5 juillet 2023 s'est tenue sa dernière assemblée. Cette date, du 5 juillet, est importante pour lui depuis des années, En premier, après 12 ans de travail, d'idées différentes, de plaintes logées partout, de chicanes, de changements imprévisibles, d'une élection à l'autre, des consultations et même la tenue d'un référendum, le **5 juillet 1996 arrive le premier geste concret de la réalisation du projet : LES ÉGOUTS!** Le 5 juillet est aussi une date importante pour lui car elle rappelle le **décès de madame Lucille Bastien**, première femme à être élue au conseil municipal à Saint-Paulin, membre du comité sur les égouts et conseillère qu'il a très apprécié. Maintenant, il pourrait ajouter à ses souvenirs du 5 juillet, sa dernière réunion du conseil municipal.

Au cours des années, il a su répondre à toutes sortes de demandes; certaines pouvaient paraître farfelues mais elles étaient importantes pour le citoyen demandant. On remarque chez lui de nombreuses qualités : son leadership, son professionnalisme, sa patience, son calme, sa mémoire. Au chapitre des défauts, on peut dire sans se tromper, qu'il ne classait pas souvent; son bureau était toujours plein de papiers mais il s'y retrouvait facilement.

Et dire, qu'il n'aime pas les jeux de société; pourtant il a vécu sa propre télé-réalité toute sa vie professionnelle en société.

Ghislain, tu as très bien joué et nous ne t'oublierons pas! Profite à plein de ta retraite et amuse-toi dans des nouveaux défis!

Le conseil municipal, les employés, les bénévoles ainsi que les citoyens te souhaitent

BONNE RETRAITE!

2^e Édition Tournoi Minigolf

1^{er} et 2 septembre 2023
Au Centre multiservice Réal-U.-Guimond

Offert par l'O.T.J. de Saint-Paulin inc.

et la municipalité de Saint-Paulin

Vendredi 1^{er} septembre

*Activités de la rentrée avec les élèves de l'école des Vallons; épuchette de blé d'inde, circuit en autobus et l'heure du conte.

SOIRÉE



(Cartes de bingo en prévente –

Informations à venir)

Détails des activités à venir

Suivez la page Facebook ainsi que le site Internet de la municipalité!

Pour plus d'informations, contactez ;
Annick Pombert au 819-268-2026 poste #
2740

SAMEDI 2 SEPTEMBRE

*parkrun

Bienvenue aux nouveaux résidents

*Jeux gonflables

*Circuit en autobus offert à TOUS
« à la découverte de notre municipalité »

*Création de parcours de minigolf et
tournoi

*Pique-nique Familial (apportez votre
lunch)

*Pickelball, tournoi de pétanque

*Souper hot-dog/fèves au lard
(billets en prévente-info à venir)

*Soirée avec DJ



Saint-Paulin
*2^e municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Lafèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

Téléphone : (819) 268-2026 / télécopieur : 268-2890
Courriel : reception@saint-paulin.ca

Saint-Paulin, le 12 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Conformément aux modifications apportées à l'article 176.2.2 du Code municipal en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs sanctionnés le 16 juin 2017, je viens aujourd'hui faire rapport aux citoyens de la municipalité des faits saillants du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Le rapport financier consolidé a été reporté et déposé lors de la séance d'ajournement du 12 juillet 2023. Ce document était accompagné du rapport de l'auditeur de la firme Stéphane Bérard CPA inc., comptables professionnels agréés.

Voici les résultats de l'exercice financier consolidé 2022.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

REVENUS

Taxes	2 155 585 \$
Compensation tenant lieu de taxes	45 790 \$
Transferts	298 364 \$
Quotes-parts	133 738 \$
Services rendus	201 241 \$
Imposition de droits	69 335 \$
Amendes et pénalités	15 494 \$
Intérêts	24 712 \$
Autres revenus	54 014 \$
Total des revenus de fonctionnement	2 998 273 \$

INVESTISSEMENTS

Quotes-parts	(10 896) \$
Revenus de transferts	1 313 321 \$
Imposition des droits	
Total des revenus d'investissements	1 302 425 \$
Total des revenus	4 300 698 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	512 364 \$
Sécurité publique	469 821 \$
Transport	805 468 \$
Hygiène du milieu	817 504 \$
Santé et bien-être	87 967 \$
Aménagement, urbanisme et développement	69 095 \$
Loisirs et culture	245 821 \$
Frais de financement	174 695 \$
Total des charges	3 182 735 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 117 963 \$
Revenus d'investissements	1 302 425 \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation	(184 462) \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Excédent de fonctionnement avant conciliation	(184 462) \$
Amortissement de l'exercice	874 908 \$
Produit de cession	0 \$
Perte sur cession	0 \$
Coût des propriétés vendues	6 731 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	(491 351) \$
Activités d'investissements	(123 207) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0 \$
Excédent de fonctionnement affecté	444 004 \$
Réserves financières et fonds réservés	(30 212) \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	496 411 \$

ÉTAT DU SURPLUS ET DES RÉSERVES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Surplus non affecté	775 719 \$
Solde disponible du fonds de roulement	99 736 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	3 500 \$
Surplus affecté	58 080 \$

Conformément à la loi, le présent document sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité, via l'Ajout municipal, et publié sur le site Internet de la municipalité.



Claude Frappier,
Maire

La Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé est à la recherche de **pompières ou pompiers volontaires** pour les municipalités de Saint-Paulin et Saint-Mathieu-du-Parc.

Ce défi vous intéresse ?

Contactez M. Dave Carrier, directeur incendie au 819-268-6797 poste 3 ou par courriel



Protégez-vous !

Certaines tiques peuvent transmettre des maladies. La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires lorsqu'elle est porteuse d'une bactérie. Une tique mesure entre 1 et 3 millimètres (mm) avant de se nourrir de sang. La maladie de Lyme se manifeste généralement dans les 3 à 30 jours suivant la piqûre, par une rougeur sur la peau qui s'étend et dure au moins 2 jours. Elle peut causer de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures. D'autres symptômes peuvent apparaître des jours ou des mois plus tard comme d'autres rougeurs, une enflure aux articulations ou une paralysie du visage. Le traitement précoce permet généralement de guérir la maladie.

Les tiques vivent plus particulièrement dans les forêts, les boisés, les amas de feuilles mortes et les herbes hautes. On retrouve des tiques partout au Québec.

Pour vous protéger des piqûres de tiques pendant vos activités extérieures :

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes;
- utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage;
- portez des vêtements longs, de couleur claire, un chapeau et des souliers fermés;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes et votre chandail dans votre pantalon.



Votre
gouvernement

Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 294, 295 ET 296

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Paulin a adopté le règlement

Règlement numéro deux-cent-quatre-vingt-quatorze (294) intitulé :

« Constituant la deuxième modification du règlement de zonage révisé no. 252 »

Ledit règlement est entré en vigueur le 19 juin 2023, date à laquelle, madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, a émis conformément aux dispositions des articles 109,7 et 137,3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le certificat de conformité, à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Paulin a adopté le règlement

Règlement numéro deux-cent-quatre-vingt-quinze (295) intitulé :

« Constituant la deuxième modification du règlement de lotissement révisé no. 253 »

Ledit règlement est entré en vigueur le 19 juin 2023, date à laquelle, madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, a émis conformément aux dispositions des articles 109,7 et 137,3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le certificat de conformité, à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Lors de la séance d'ajournement tenue le 22 mars 2023, le conseil municipal de Saint-Paulin a adopté le règlement

Règlement numéro deux-cent-quatre-vingt-seize (296) intitulé :

« Constituant le règlement relatif à la démolition de bâtiments »

Ledit règlement est entré en vigueur le 14 avril 2023, date à laquelle, madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, a émis conformément aux dispositions des articles 109,7 et 137,3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le certificat de conformité, à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Paulin ce sixième jour de juillet deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est présent. Quinze (15) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder pour l'exercice 2023, une subvention de 2700\$ à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin inc., soit 1200\$ pour le loyer et 1500\$ pour les autres dépenses.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'informer le Club FADOQ Joie de vivre de Saint-Paulin que pour la deuxième année du projet « *Mon choix, mon Livre* » la participation de la municipalité sera le prêt de la salle pour la tenue de l'activité.
8. Considérant que le 13 avril dernier, la rampe d'accès pour personnes handicapées du bureau municipal a été endommagée, il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Rampe Deschênes, Louiseville pour la réparer au montant 2 634\$ plus taxes.
9. Il a été résolu à l'unanimité que le premier jour de travail de madame Mylaine Beaudry sera le 26 juin 2023 et que son entrée en fonction comme directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Paulin sera le 10 juillet 2023.

10. Il a été résolu à l'unanimité que les précisions suivantes au niveau de la transition prévue à la direction générale, soient acceptées :
 - Le 5 juillet 2023, monsieur Lemay agira comme greffier-trésorier,
 - Il sera à l'emploi de la municipalité jusqu'à la municipalité jusqu'au 30 septembre 2023 mais le 9 juillet sera la dernière journée où il occupera le poste de directeur-général et greffier-trésorier,
 - Jusqu'au 30 septembre, il assurera une transition auprès de la nouvelle directrice générale,
 - S'il devait dépasser 40 heures/semaine et ou travailler à l'occasion après le 30 septembre, le conseil autorise la nouvelle directrice à requérir à ses services, si nécessaire et cela au tarif horaire de son salaire actuel plus 5%.
11. Après étude du fonctionnement du projet de ressource partagée en aménagement et urbanisme entre les municipalités de Charette, Saint-Barnabé et Saint-Paulin où une convention d'aide financière a été signée auprès de la ministre des Affaires municipales, il s'avère que différentes contraintes ont été constatées depuis l'ouverture de ce poste et la municipalité de Saint-Barnabé a confirmé son intention de cesser sa participation, il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin s'engage à poursuivre le projet avec la municipalité de Charette et à assumer une partie des coûts et nommer la municipalité de Charette comme responsable du projet modifié.
12. Les deux nouveaux conseillers ont suivi la formation sur la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, formation obligatoire.
13. Monsieur Martin Dupuis, étant en désaccord avec la hausse du salaire voté par le *Règlement pour fixer le traitement accordé aux membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin*, remettra en don à la municipalité, cette augmentation de salaire pour 2023 soit, 1 062,27\$ en cinq versements.
14. Monsieur Patrice Leblanc, étant en désaccord avec la hausse du salaire voté par le *Règlement pour fixer le traitement accordé aux membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin*, remettra en don à la municipalité, cette augmentation de salaire pour 2023 soit, 1 050.10\$ en quatre versements.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

15. Le tableau de vacances des employés, pour 2023, a été remis aux membres du conseil.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

16. Documents déposés :

- copie de l'entente modifiant le siège social de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.
- dépôt de l'avis public informant que le rapport financier 2022 de la Régie ainsi que le rapport du vérificateur externe seront déposés au conseil d'administration, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023 à 19h.

TRANSPORT : POINTS AJOURNÉS

17. Concernant le secteur « transports, les points suivants ont été ajournés :

- 3.1 Dossier remplacement de 3 ponceaux et réfection de voirie, chemin du Grand-Rang (Projet P22-1250-00)
 - Réclamation hausse du carburant
 - 3.2 Dossier projet chemin du Bout-du-Monde
 - 3.3 Chemin des Allumettes
 - Glissement d'une section du chemin
 - 3.4 Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
 - Demande de résolution du MTQ – Signalisation et règlements
18. Suite à des bris par la neige, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le déplacement de l'abribus situé, sur la même plateforme, près de la sacristie de l'église mais en le rapprochant du trottoir et en changeant d'endroit et d'orientation.
19. Il a été résolu à l'unanimité de déléguer le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme pour aller au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, constater l'état des arbres et qu'il nous fasse un rapport sur les arbres ayant besoin d'être abattus.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Les compteurs Lecompte, Saint-Hyacinthe* au coût de 735.00\$ plus taxes pour la fourniture d'un débitmètre pour le traitement des eaux usées aux étangs.
21. Il a été résolu à l'unanimité de faire effectuer les réparations nécessaires sur le camion Ranger bleu par *Garage Daniel & Louis Frappier, Saint-Paulin* au coût de 794.75\$ plus taxes.
22. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Kanatrak inc., Joliette* pour la réparation du tracteur tondeuse Kubota au coût de 1 333.69\$ plus taxes.
23. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin continue son adhésion au service de Transport adapté du Comité de Maskinongé inc. pour 2023. Le taux est établi à 3,25\$ par habitant; notre participation financière sera de 5 180,50\$.

AUTRES « TRANSPORT »

24. Aucune autre information n'a été donnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

25. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Michel Bernatchez et Mathieu Belle-Isle à assister à une formation sur la réparation, l'entretien et la calibration des vannes de pression. Le coût total de la formation est de 2 500\$ plus taxes lequel sera divisé par le nombre de participants.

AUTRE « HYGIÈNE DU MILIEU »

26. Dépôt de la convocation à l'Assemblée générale annuelle 2023 de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche qui aura lieu le 15 juin à 18h30 au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

27. Les informations suivantes ont été données :

- Centre de la Petite Enfance, les Services de garde Gribouillis : présentation d'une demande de subvention pour un projet d'investissement en infrastructure pour la rénovation de la cuisine, armoires, comptoirs, etc.
- Communiqué de monsieur Yves Perron, député fédéral concernant les consultations du CRTC en prévision du futur appel d'offres, qui aura comme objectif d'améliorer le service mobile de notre circonscription.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

28. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Yves Damphousse comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin pour compléter le mandat de monsieur Martin Dupuis. Son mandat se terminera le 30 septembre 2023, son mandat est renouvelable.

29. Tenue de l'assemblée publique de consultation concernant une demande de dérogation mineure, faite par la municipalité Saint-Paulin concernant sa propriété située au 2841-2843, rue Laflèche pour sa locataire *Le Centre de la Petite Enfance*, les Services de garde Gribouillis.

La demande concerne l'installation d'une clôture dans la cour avant à 1,5 mètre au lieu de 1,2 mètre, comme exigé par le règlement de zonage de Saint-Paulin. Le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation.

Aucun citoyen n'a fait d'intervention.

30. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure demandée par la municipalité et indirectement par son locataire la garderie Le Gribouillis car elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme, elle ne va pas à l'encontre des dispositions relatives aux usages et à la densité d'occupation du sol, le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun préjudice, le fait de refuser la dérogation causerait un préjudice à la sécurité des poupons et la demande est conforme aux autres dispositions des règlements municipaux.
31. Dépôt du projet de règlement numéro trois cents (300) visant à encadrer les activités des résidences de tourisme existantes et nouvelles.
32. Dépôt du projet du *Guide des bonnes pratiques – Résidence de tourisme*.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET TOURISME »

33. Des informations sont données :
 - Courriel de la directrice de bureau et attachée politique de notre député provincial nous informant que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a accepté la demande de suspension temporaire visant à empêcher automatiquement l'achat de nouveaux claims, déposée par la MRC de Maskinongé
 - Dépôt de la résolution du conseil municipal de Louiseville intitulée : Mandat d'examen de pertinence de la participation de la ville de Louiseville dans le parc industriel de la MRC de Maskinongé.

LOISIRS ET CULTURE

34. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la Corporation de développement socioculturel de Saint-Paulin inc. que la municipalité appuie sa démarche d'organisation d'une parade de Noël.
35. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Les Coffrages DB Fondations, Saint-Barnabé Nord* au montant de 14 900\$ plus taxes pour permettre de recevoir les lampadaires qui seront installés dans le cadre du Projet du Petit Galet.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

36. Madame Annie Bellemare a signalé :
 - Que le conseil devrait se pencher, à nouveau, sur la possibilité de fermer une partie de la rue Damphousse et de la rendre entièrement piétonnière.
 - La prochaine réunion de l'OTJ aura lieu le 20 juin à 19h.
 - L'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie a confirmé une aide financière à la municipalité de Saint-Paulin d'un montant de 4 750.\$ pour l'achat d'un module de balançoire.

PAROLE AU PUBLIC

37. Mme Nathalie Dupuis :

- Au nom de ses parents, elle signale que lors des récentes inondations, ses parents n'ont pas reçu l'attention souhaitée, principalement au niveau des communications, informations, etc.; elle souhaite une amélioration pour l'avenir.

M. Donald Lampron :

- Il demande des informations sur le remplacement de ponceau alors que le chemin vient d'être refait?
 - o *Le titre inscrit en 3.1 correspond au titre du projet tout simplement.*
- Il félicite les conseillers Martin Dupuis et Patrice Leblanc pour la remise en don, à la municipalité, de l'augmentation de leur rémunération.
- Il recommande au conseil l'embauche de personnel qualifié.

M. Michel Frappier :

- Il demande l'ajout d'arbres, d'une hauteur d'au moins 4 pieds sur le talus de la rue Damphousse, qui se veut une transition entre le secteur résidentiel et industriel. Il signale être prêt à les fournir.
 - o *Les membres du conseil vont analyser la demande.*
- Il comprend que la demande de rendre la rue Damphousse piétonnière est pour la sécurité des jeunes mais étant résident de ce secteur, il utilise tout le temps la rue Damphousse afin de limiter ses déplacements dans la rue Matteau vers l'école. Une fermeture de la rue Damphousse entraînerait une augmentation de circulation vers l'école.

M. René Leblanc :

- Il demande des informations concernant le paiement du remplacement d'une partie de clôture sur une propriété de la rue Plourde.
 - o *Une borne de terrain aurait été arrachée, lors de travaux et la clôture aurait été placée au mauvais endroit.*

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 21 JUIN 2023 À 21H

38. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au mercredi 21 juin 2023 à 21h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 JUIN 2023 À 21 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est présent. Trois (3) personnes composent le public dont madame Mylaine Beaudry, laquelle occupera la fonction de directrice générale et greffière-trésorière, à partir du 10 juillet 2023.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

3. La personne intéressée à acquérir le lot 6 333 966 a informé monsieur le maire qu'elle n'était plus intéressée.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

4. Aucun point pour décision dans ce secteur. Il y a eu dépôt de l'avis public de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, modifiant l'endroit des séances du conseil d'administration.
Les assemblées publiques se tiendront à l'Hôtel de Ville de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

TRANSPORT

5. Dans le litige concernant l'augmentation des coûts des travaux de réfection du chemin du Grand-Rang de 76 393.44\$ plus taxes, demandé par l'entrepreneur en raison de la hausse des prix du carburant et du transport en vrac, les parties ont convenu, après consultations légales et négociation, d'un règlement final de 38 000\$ plus taxes. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier l'entente conclue entre les deux parties et autorise le paiement de la facture 8630 à *Marcel Guimond et Fils inc.*
6. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le décompte # 3 de *Marcel Guimond et Fils inc. Saint-Adelphe* concernant les travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde au montant 942 602.79\$, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs GéniCité.
7. Une rencontre aura lieu à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont le 26 juin 2023, à laquelle assisteront les maires et la direction générale des municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, de Saint-Alexis et de Saint-Paulin, en raison d'une demande de résolution du MTQ sur la signalisation et les règlements.
8. Il est résolu à l'unanimité d'accepter la cotation soumis par Patrick Diamond pour *AI Lignes jaunes, Trois-Rivières* pour le lignage de rues (Bergeron et Grande-Ligne, partie municipale) au coût de 4 418\$ plus taxes.

AUTRES « TRANSPORT »

9. Aucune autre information n'a été donnée.

SECTEUR « HYGIÈNE DU MILIEU »

10. Les points 4.1 et 4.2 sont remis à une autre séance.
Aucune autre information n'a été donnée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

11. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie monsieur Boubacar Gaye, dans sa demande humanitaire lui permettant d'obtenir sa résidence permanente et que le conseil municipal de Saint-Paulin demande à Immigration Canada, de reconnaître l'apport positif et essentiel de monsieur Boubacar Gaye, à notre société et plus particulièrement à la municipalité de Sainte-Ursule.

SECTEUR «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

12. Le point 5.2 est remis à une prochaine séance.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

13. Monsieur Mario Lessard informe le conseil que tous les logements de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot sont occupés et qu'il y a une liste d'attente.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

14. Monsieur Martin Dupuis donne avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à l'autorisation de délivrer des constats d'infractions.
15. Dépôt du projet de règlement trois cent un (301) Règlement relatif à l'autorisation de délivrer des constats d'infractions.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

16. Le point 6.1 est remis à une autre séance.

LOISIRS ET CULTURE

17. Considérant que le prix linéaire pour le câble diffère de la soumission datée du 29 avril 2023 par *Multitech électrique inc.* pour l'enfouissement des câbles, les branchements et du matériel au parc du Petit Galet;
Considérant que l'entrepreneur explique que sa soumission se terminait le 29 mai 2022;
Après discussions, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser les changements apportés par *Multich électrique inc.* et que ce conseil autorise le paiement de la facture no. 1904 au montant de 5 305.81\$.

18. Il y a discussion sur la possibilité d'installer une clôture dans la limite ouest du parc du Petit Galet. Une estimation des coûts devra être faite, ensuite une rencontre pourrait être planifiée avec les propriétaires de la rue Bergeron, adjacent au parc.
19. Il est résolu à l'unanimité de demander à l'administration de préparer un dossier sur le projet de fermer à la circulation automobile une partie de la rue Damphousse et sur les solutions possibles pour augmenter la sécurité dans le secteur de l'école des Vallons, en donnant une estimation des coûts.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une balançoire et accessoires chez *Tessier Récréo-Parc, Nicolet*, selon la confirmation finale de prix fournie au montant total avec taxes de 8 378.23\$ transport inclus. (L'achat de la balançoire sera financé par une aide de 4 750\$ de l'Unité régionale de loisir de la Mauricie.
21. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser que la terre arable soit prélevée sur le terrain de la municipalité, lot 5 335 071 et d'autoriser l'achat de la terre nécessaire pour la plantation d'arbres chez *Rolland Bouchard, Saint-Étienne-des-Grès*, pour l'aménagement du Petit Galet.
22. Considérant les améliorations apportées au terrain de balle, il y a une discussion sur la possibilité de soumettre un projet dans le cadre du nouveau programme d'aide financière pour améliorer les accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

23. Madame Annie Bellemare mentionne la possibilité que le sentier en réalisation au parc du Petit Galet puisse se prolonger sur le terrain des loisirs, en partie.

PAROLE AU PUBLIC

24. Il y a eu discussion entre monsieur Marc-André Lessard et les membres du conseil. Il recommande l'engagement d'un graphiste pour modifier l'image de marque que la municipalité veut se donner. Tous sont d'accord avec cela.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2023 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est présent. Une quarantaine (40+) personnes composent le public dont madame Mylaine Beaudry.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2023.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 21 juin 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations reçues, dans le cadre du programme à la voirie locale, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.
7. Report des items 1.7 et 1.8 à la séance d'ajournement du 12 juillet 2023 à 18h30.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Info Teck*, service affaires, pour l'achat d'un ordinateur et accessoires et de prendre une licence Office 365, laquelle sera renouvelable annuellement. Le montant de la soumission est 1 501.80\$ plus taxes et installation non comprise. Il a été résolu à l'unanimité, d'acheter de petits accessoires, si nécessaire et de procéder à l'achat d'une chaise adaptée pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière.
9. Il a été résolu à l'unanimité ou décidé :
 - que la municipalité de Saint-Paulin demande à la Caisse Desjardins d'en devenir membre, si elle ne l'est pas déjà, et de lui ouvrir un compte.
 - que le maire, le maire suppléant, le directeur général et le directeur adjoint soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

- Ces représentants exerceront les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :
 - ✓ émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - ✓ signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - ✓ demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - ✓ signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.
- Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou maire suppléant doit toujours paraître avec la signature du directeur général ou du directeur adjoint.

Suit la liste et les mois concernant la rotation des maires suppléants.

10. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil désigne madame Mylaine Beaudry, comme signataire, pour et au nom de la municipalité en remplacement de monsieur Ghislain Lemay pour tous les dossiers en cours pour lesquels, il avait été désigné signataire.
11. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin informe tous ses partenaires d'affaires, différents ministères provinciaux et fédéraux, différents partenaires municipaux, ses fournisseurs, etc, de la nomination de madame Mylaine Beaudry comme directrice générale et greffière-trésorière
12. Il a été résolu à l'unanimité, compte-tenu de l'élection partielle et de l'arrivée de la nouvelle directrice générale, d'autoriser celle-ci à retenir les services d'un photographe pour prendre une photo de groupe du conseil municipal et une photo individuelle.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

13. Il y a eu dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$ pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 qui a été mise sur le site internet de la municipalité.

De plus, une annonce d'une aide financière au montant de 1 235\$ de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour la production de l'AJout municipal, pour la période de juillet 2023 à juin 2024.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2023-009 : décrétant une dépense de 287 364\$ et un emprunt de 287 364\$, adopté le 27 juin 2023 par le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, pour remplacer les appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) aux casernes 14 et 22.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

15. - Dépôt du rapport financier de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. *Une copie du rapport a été transmise à chacun des membres du conseil.*

- Lettre de monsieur Nicolas Paradis, du ministère des Affaires municipales, qui autorise le changement du lieu du siège social sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès.

TRANSPORT

16. Considérant que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont veut restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils dans le rang Waterloo Nord;

Considérant que ce règlement concerne aussi la municipalité de Saint-Paulin et de Saint-Alexis-des-Monts;

Suite à une rencontre des trois municipalités, il a été résolu à l'unanimité d'informer la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont que le conseil municipal de Saint-Paulin n'est pas en mesure, à ce moment-ci, d'émettre d'opinion sur la circulation dans le rang Waterloo, vu la problématique actuelle du Pont Allard et du projet de reconstruction de ce pont.

17. Il a été résolu à l'unanimité de mandater le Service technique de la MRC de Maskinongé pour préparer les plans et devis nécessaires pour effectuer les réparations des bris sur le chemin des Allumettes, causés par les pluies abondantes du printemps dernier.

18. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière maximale de 31 110\$, en vertu du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière pour l'installation de six (6) radars pédagogiques.

19. Suite à une petite erreur, il y a eu retard dans le paiement du décompte no 3 soumis par l'entrepreneur *Marcel Guimond et Fils inc* concernant le projet de réfection du chemin du Bout-du-Monde, résolution adoptée en juin dernier. Les parties concernées se sont rencontrées et le versement du décompte no 3 se fera avec un réajustement au décompte no 4.

20. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'ajout budgétaire demandé par SNC-Lavalin, pour le contrôle qualitatif sur le projet de réfection du chemin du Bout-du-Monde, au montant de 2 556.39\$, plus taxes.

21. Des rapports fournis par SNC-Lavalin, concernant les contrôles qualitatifs effectués, concernant les travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde, démontrent, des résultats qui n'atteignent pas les résultats demandés, mais dont l'écart est minime. L'ingénieur, monsieur François Thibodeau, a signalé que les écarts étaient minimes mais que généralement lors de nouveaux tests, la conformité est atteinte; ce qui aurait entraîné pour la municipalité, des frais additionnels de quelques milliers de dollars.
22. Il a été résolu à l'unanimité que les travaux pour régler la problématique de drainage d'une partie de la rue Guimond soient effectués, tel que prévu par la résolution 247-08-2022 et que les travaux à effectuer soient ceux décrits, dans la proposition de monsieur François Thibodeau, ing.
23. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une tondeuse commerciale, chez *Baron & Tousignant, Trois-Rivières*, au prix de 1 729\$ plus taxes.

AUTRES « TRANSPORT »

24. Aucune autre information n'a été donnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

25. Il a été résolu à l'unanimité de mandater le Service technique de la MRC de Maskinongé pour préparer les plans et devis nécessaires pour l'obtention du permis de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, permettant à la municipalité d'effectuer les travaux d'aqueduc, rue Laflèche, côté nord dans les environs du numéro civique 3091.
26. Pour répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, il a été résolu à l'unanimité de mandater *Plomberie Technic, Saint-Paulin*, pour procéder à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, répertoriés. Les travaux seront effectués selon un tarif horaire.

AUTRE « HYGIÈNE DU MILIEU »

27. Le Conseil de la MRC de Maskinongé a procédé à l'adoption du Projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

28. Le point 5.1 Toiture du presbytère est remis à la séance d'ajournement.
Aucune autre information n'a été donnée.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

29. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cents (300) visant à encadrer les activités des résidences de tourisme existantes et nouvelles.
30. Pour aider les locataires et locateurs des résidences de tourisme, il a été résolu à l'unanimité d'adopter le *Guide des bonnes pratiques – Résidence de tourisme*, tel que proposé.
31. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cent un (301); règlement relatif à l'autorisation de délivrer des constats d'infractions.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET TOURISME »

32. Il y a eu le dépôt de l'avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité pour le partage des services d'une ressource en aménagement et urbanisme entre les municipalités de Charette et Saint-Paulin, à la suite du retrait de la municipalité de Saint-Barnabé.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

33. Madame Annie Bellemare a donné les informations suivantes :

- Point 7.1 Parc du Petit Galet : *Des affiches ont été mises à différents endroits indiquant que durant les travaux, l'accès aux sentiers, est réservé au personnel.*
- La prochaine assemblée du conseil d'administration de l'O.T.J St-Paulin inc., aura lieu le 18 juillet 2023, à 19 heures.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSOTIER – DÉPART À LA RETRAITE

34. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay a lu un texte, pour souligner son départ à la retraite, en rappelant quelques passages de ses 41 ans de service pour la municipalité de Saint-Paulin, incluant les municipalités du village de Saint-Paulin et du canton d'Hunterstown et en adressant les remerciements d'usage. (*Le texte est annexé au procès-verbal*).

PAROLE AU PUBLIC

35. M. Louis-Alexandre Caron :

- Il a félicité monsieur Lemay, tout en le remerciant pour les services rendus et son dévouement au cours de ses 41 ans de service.

M. Mathieu Lemay :

- Il a félicité le directeur général, qui est son grand-père, pour tous les services rendus à la municipalité.

Mme Line Brodeur :

- Elle a remercié le directeur général, car elle l'a dérangé, à son domicile, le 24 juin 2023, lors de sa location de salle.

M. Donald Lampron :

- Il est intervenu, pour signaler que les cyclistes, circulent vite sur la Grande-Ligne.

Mme Carmen Savard :

- Intervention concernant le nouveau pavage à l'Intersection du chemin du Bout-du-Monde et le rang Beauvallon (route 349) et la circulation des cyclistes.

Les contribuables suivants : Michel Frappier, Jéssai Auclair, Yves Damphousse, Mélanie Noël et René Paquin sont intervenus concernant le projet de *Fermeture d'une section de la rue Damphousse*. Voici le résumé des interventions :

- s'ils seraient consultés, en donnant des suggestions d'installation pour réduire la vitesse sur la rue Damphousse;
- impact de la circulation sur la rue Matteau.;
- Mme Noël, une fermeture d'une partie de la rue Damphousse, est-ce qu'il y aurait un impact pour leur terrain adjacent à la rue Damphousse?

HOMMAGE DE MONSIEUR LE MAIRE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

36. Monsieur le maire Claude Frappier a lu un hommage au directeur général pour souligner ses loyaux services pour la municipalité. (*Le texte sera annexé au procès verbal*).

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 12 JUILLET 2023 À 18H30

38. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au 12 juillet 2023 à 18h30.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 JUILLET 2023 À 18H30

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 18h35 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La greffière-trésorière, madame Mylaine Beaudry, est présente. Cinq (5) personnes composent le public dont 2 enfants
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu d'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la municipalité de Saint-Paulin, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 préparé par *Stéphane Bérard CPA inc.*
4. Monsieur le maire a fait rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe.
5. Il a été résolu que le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et le rapport du vérificateur externe soit diffusé dans le prochain numéro de l'AJout municipal.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la répartition des surplus / déficits et des réserves pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.
7. Il a été résolu de mandater *Stéphane Bérard CPA inc* pour effectuer la vérification des livres de la municipalité de Saint-Paulin, pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2023.
8. Il a été résolu à l'unanimité que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mylaine Beaudry, soit autorisée à présenter une demande d'émission de carte de crédit Affaires au nom de la municipalité et ce, avec une limite de 5 000\$; elle est autorisée à signer au nom de la municipalité, tout document nécessaire ou utile à cette demande; la municipalité s'engage à payer les frais annuel engendré par la carte de crédit Affaires.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

9. Rien d'autre n'a été apporté.

SECTEUR « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

10. Aucune information n'a été donnée.

TRANSPORT

11. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Signalisation Kalitec inc* pour l'achat de 6 radars pédagogiques au montant de 37 972.46\$ plus taxes, incluant les poteaux en acier et l'installation, et aux normes du ministère du Transport.

12. Il a été résolu à l'unanimité de mandater l'entreprise *Albert Piette & associés, Joliette* pour la conception des plans et devis de l'agrandissement du garage municipal au montant de 13 850\$ plus taxes.

AUTRES « TRANSPORT »

13. Aucune autre information n'a été donnée.

SECTEUR « HYGIÈNE DU MILIEU »

14. Aucune information n'a été donnée.

SECTEUR « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

15. Le point a été remis à une prochaine séance.
16. Aucune autre information n'a été donnée.

SECTEUR « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

17. Aucune autre information n'a été donnée.

SECTEUR « LOISIRS ET CULTURE »

18. Aucune autre information n'a été donnée.

PAROLE AU PUBLIC

19. M. Marc-André Lessard :

Il suggère d'aviser les organisateurs du festival country qu'il est possible qu'il y ait des modifications au niveau de la rue Damphousse et du terrain de balle molle pour l'année 2024. Il suggère aussi d'interdire le stationnement dans la rue Damphousse lors de cette activité.

Monsieur de conseiller Jacques Frappier croit que la municipalité a déjà passé une résolution pour interdire le stationnement sur la patinoire.

Mme Johanne Julien :

Elle demande d'interdire le stationnement au terrain de baseball. Aimerais que le terrain de baseball soit entretenu de façon plus assidue.

M. Guy Gagnon :

Il demande à ce que la grappe soit passée plus souvent, ex : tous les vendredis. Il mentionne qu'il est déjà venu faire la pelouse et l'entretien du bâtiment (papier à main, savon). Il nous invite à aller voir une partie.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h08.



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

Prendre note des dates importantes suivantes :

- 12 août – Voyage annuel, région Drummondville
- 28 août – Tournoi de pétanque près du centre Guimond
- 12 septembre – Premier souper mensuel de la nouvelle saison
- 16 septembre – Spectacle PLACE AUX AINÉS (Salle Thompson)
- 27 septembre – 18h30 début des cours de tablettes et de téléphones Androïde
- 30 septembre – Fête du 50e anniversaire du club
- 10 octobre – Souper mensuel
- 19 octobre – Tournoi de baseball poche

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1981:

- Présidente : **Mademoiselle Laurette Gagnon**
- Vice-Présidente : **Madame Marie-Rose Bastien**
- Secrétaire : **Madame Monique Lavallée**
- Trésorière : **Madame Thérèse Saint-Onge**
- Administrateur : **Monsieur Irénée Bergeron**
- Administrateur : **Monsieur Charles-Henri Bailly**
- Administratrice : **Madame Jeanne D'Arc Damphousse**

Devant le succès remporté, le club a décidé de poursuivre les formations en informatique à l'automne. Pour informations, voir les numéros de téléphone ci-haut.

BONNE FÊTE A TOI MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN!

FÊTES EN SEPTEMBRE








01 Hélène Levasseur	21 Monique Baribeau
03 Michel Blais	22 Yvon Levasseur
08 Gaston Lemay	22 Lise Béland-Poulin
10 Jules Langlois	27 Doris Dupuis (Maskinongé)
12 Nicole Beauchemin	27 Chantal Archambault
13 Jacques Chevalier	28 Claude Descôteaux
15 Jean Michaud	
17 France Blanchard	

FÊTES EN OCTOBRE

01 Yvon Rivard	20 Jules Picotte
02 Line Brodeur	20 Marie-Laure Elliott
02 Lise Auger	20 Gaétan Pellerin
03 Benoit Leblanc	21 Lise Juneau
04 Suzie Julien	21 Diane Lessard
06 Claire Lessard	21 Claude Gélinas
06 Jean-Guy Dupuis	22 Marie-Claire Béland
08 Adèle Damphousse	22 René Frappier
08 Claude Lacerte	24 Lucie Arseneault
09 Francine Giguère	24 Louis Turner
14 Pierrette Roy	23 Jacqueline Grenier
14 Lise Bertrand	23 Lucie Arsenault
14 Johanne Brodeur	24 Louis Turner
15 Marcel Sylvestre	26 Élise Lessard
16 Roger Lessard	26 Hélène Roy
16 Thérèse Plante	29 Benoit Paquin
16 Fernand Descôteaux	29 Suzanne Guimond
19 Roland Pelletier	30 Hubert Gauthier
20 Parade Brodeur	

Camil Pelletier, Secrétaire

Calendrier des Collectes Septembre

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
					1 	2
3	4	5 	6	7	8  	9 
10	11	12	13	14	15 	16
17	18	19 	20	21	22  	23 
24	25	26	27	28	29 	30

Octobre

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
1	2	3 	4	5	6  	7 
8	9	10	11	12	13 	14
15	16	17 	18	19	20  	21 
22	23	24	25	26	27 	28
29	30	31 				

Gérez vos finances en ligne comme une cheffe



Services en ligne et mobiles

Gardez le contrôle de vos finances en gérant facilement vos cartes de débit et de crédit en ligne.

desjardins.com/gerer-macarte

 **Desjardins**